

TECH.A.2024 - 99

## **6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

### **6.1 POLICE MUNICIPALE**

Réglementation de la circulation et du stationnement

**Braderie du comité du Centre**

**Le dimanche 19 mai 2024**

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis de dépôt, du 19 janvier 2024, d'une déclaration préalable à une vente au déballage sous la référence DP-VG 2024/03 – 398 581 892 000 21,

Vu la demande formulée par le comité du Centre, représenté par Monsieur BLONDEEL Michel, en vue d'organiser le dimanche 19 mai 2024, une vente au déballage sur le domaine public,

Considérant qu'à cette occasion, il importe de prendre toutes mesures de circonstances pour permettre le déroulement de cette manifestation, en assurer le bon ordre et garantir la sécurité publique,

### **A R R E T E**

Article 1 : Le comité du Centre est autorisé à organiser une vente au déballage le dimanche 19 mai 2024 de 07 h 00 à 15 h 00,

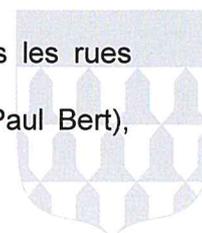
Elle se situera dans les rues suivantes : rue Jean Baptiste Lebas (de l'intersection de la rue de Cohem à avenue Paul Bert) rue Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Baptiste Lebas, rond point des Tanneurs, rue Jean Jaurès), avenue Gustave Delory.

Article 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans le périmètre de la braderie le dimanche 19 mai 2024 de 6 h 00 jusqu' à 16 h 00, excepté les véhicules des exposants.

Le rond point de la rue Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Jaurès – rue des Tanneurs), devra rester libre de circulation.

Le sens de la circulation s'appliquera en début et fin de braderie conformément au code de la route.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans les rues suivantes :  
Jean Baptiste Lebas (de l'intersection rue de Cohem à avenue Paul Bert),



Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Baptiste Lebas, rond point des Tanneurs et rue Jean Jaurès) à Lys lez Lannoy à **partir de 6 h 00 jusqu'à 17 h 30, pour le passage des balayuses de la société Esterra.**

Les véhicules des exposants ne seront pas autorisés à stationner dans le périmètre de la braderie.

Article 4 : Pendant la durée de la manifestation, une déviation s'effectuera comme suit :

- par la rue Jules Guesde et rue Jean Jaurès pour les véhicules venant de Lannoy et de Roubaix,
- par la rue de Cohem pour les véhicules venant du Fresnoy et de Leers.

Article 5 : Au vu du bulletin d'alerte vigipirate du lundi 25 mars 2024, des véhicules devront être postés à chaque intersection, et être déplacés rapidement en cas d'intervention des véhicules de secours (police, pompiers...).

Article 6 : **Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé et mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément aux dispositions du code de la route.**

Article 7 : Les numéros à contacter en cas d'urgence et/ou de renseignements :

- Commissariat de Police de Roubaix : 03 20 81 35 35
- Police Municipale de Lys Lez Lannoy : 03 20 81 17 86

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 8 : Ampliation sera adressée à :

- Au comité du Centre, l'organisateur,
  - Au service Économie, le demandeur,
  - A Ilévia,
  - Le Directeur Général des Services,
  - Le Chef de poste de la Police Municipale,
  - Le Commissaire de Police,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 02 avril 2024

**Charles-Alexandre PROKOPOWICZ**  
le Maire

Publication	
Affiché le	12/04/24
Retrait le	12/06/24

Par délégation du Maire

**Jonathan HESPEL**  
Responsable administratif  
du Service Technique



BRADERIE DU CENTRE – DIMANCHE 18 MAI 2024

